

VOIX DE TRAVERSES



Bulletin d'information n° 35 - décembre 2014

Sommaire n° 35

Quelques nouvelles du travail accompli en 2014.....	Page 2
Réforme de l'asile.....	Page 3
Casas et la Maison Protestante de Solidarité.....	Page 6
Projet cuisine inter-culturelle.....	Page 7

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Alors quoi de neuf ?

Il en est de CASAS comme des Restos du Cœur ou d'Emmaüs ! Ces associations créées souvent dans l'urgence pour faire face à une problématique que l'on croyait ponctuelle et passagère se sont ancrées dans le paysage.

CASAS a fêté ses trente ans d'existence et la demande d'asile ne faiblit pas comme vous le relate Pascale dans son article qui rend

compte par ailleurs du quotidien de notre association au cours de l'année.

Il y a trente ans déjà des textes législatifs ou règlementaires venaient bousculer ceux qui s'efforcent d'aider les demandeurs d'asile. Aujourd'hui au Parlement une nouvelle loi entend aménager le droit d'asile et tenter de réformer ce système « à bout de souffle ». Brigitte Fichet vous en donne le contenu et les observations que la loi nous inspire et que nous avons transmises à nos parlementaires.

Il n'est pas encore temps de déménager dans la nouvelle Maison Protestante de la Solidarité, rue Brûlée, mais l'objectif de s'y installer à la fin de l'été 2015 reste toujours d'actualité. Chacune des composantes a eu l'occasion de préciser son engagement dans ce projet et je reprends dans un article ce que j'ai précisé au mois de mai à l'occasion du démarrage des travaux et de la signature de la charte qui unit les 4 associations partenaires. Oui, CASAS entend bien « protester » en paroles et en actes et dire publiquement ce que nous croyons nécessaire et utile à l'accueil des demandeurs d'asile.

Enfin ce Voix de Traverses s'accompagne

de notre traditionnel appel à dons. La parcimonie des financements publics d'État nous contraint de plus en plus à rechercher des financements privés à travers les dons et à mobiliser les bénévoles pour faire face aux tâches que la puissance publique n'entend plus financer. C'est dire que nous comptons sur votre générosité jamais prise en défaut depuis trente ans. Soyez-en ici chaleureusement remerciés. Votre soutien permettra à CASAS de poursuivre avec détermination, obstination et générosité son travail au profit de nos publics.

Jacques SCHEER

Quelques nouvelles du travail accompli en 2014.

En 2014, CASAS a fêté ses 30 ans d'existence à l'occasion de son Assemblée Générale fin mai, avec un buffet très spécial (voir plus loin) et en musique, avec le Groupe Papyros'N : une magnifique soirée pour célébrer 30 années de générosité et de solidarité à l'égard des exilés, qui nous permettent d'être aujourd'hui encore aux côtés des demandeurs d'asile les plus fragiles, en dépit de l'arrêt du subventionnement de l'État à notre égard, intervenu fin 2011. Après le grand effort d'adaptation réalisé en 2013, afin de continuer malgré tout à répondre à toutes les demandes d'aide adressées à notre association, nous avons poursuivi sur la même lancée cette année, grâce aux soutiens en argent, temps et compétences que nous avons reçus.

De janvier à octobre 2014, nous avons ainsi pu accompagner plus de 330 personnes dans la constitution et l'envoi de leur dossier à l'OFPRA (soit près de 470 bénéficiaires en comptant les enfants) et près de 410 personnes dans l'introduction d'un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), plus de 560 personnes avec les enfants. Le nombre de sollicitations pour un accompagnement au recours a grimpé en flèche cette année à partir de l'été. Une mission de l'OFPRA s'est en effet déplacée à Strasbourg à ce moment-là pour entendre en entretien la plupart des demandeurs d'asile en attente dans le Bas-Rhin, et un grand nombre de réponses négatives sont arrivées quelques semaines plus tard, déclenchant un besoin accru de conseil sur un laps de temps réduit, qui plus est durant les vacances ! Nous avons pu relever ce défi grâce à l'aide de nombreux bénévoles venus répondre dans l'urgence à notre appel à l'aide, et en multipliant les demandes d'aide juridictionnelle (plus de 200 sur 10 mois...), ce qui a permis d'élargir un peu le délai de dépôt des recours.

Au travers de ces accompagnements, nous avons eu une attention particulière pour les personnes victimes de sévices et/ou particulièrement vulnérables, et avons renforcé notre partenariat pour les aider et les entourer au mieux, notamment avec Parole Sans Frontière qui assure un suivi psychothérapeutique aux victimes de la torture, si nécessaire en présence d'interprètes professionnels.

D'autres services procurés par notre association sont en forte hausse cette année.

Début 2014, deux des principaux pays de provenance des demandeurs d'asile dans notre département (Kosovo et Géorgie) ont été ajoutés à la « liste des pays sûrs » par l'OFPRA. Conséquence immédiate : toutes les requérants kosovars ou géorgiens ont été placés en procédure accélérée, dite prioritaire, avec des droits moindres et la nécessité de trouver un relais pour leur domiciliation postale, l'aide alimentaire et au transport local, les billets pour se rendre à Paris à la convocation de la Cour... Ce relais, pris au fil des deux permanences d'accueil sans rendez-vous assurées chaque semaine par une équipe nombreuse, a été systématiquement assuré par CASAS. Nous avons ainsi par exemple domicilié postalement 610 personnes en moyenne durant toute l'année (435 en 2013, soit une augmentation de 40%!) Parmi elles, 140 familles en moyenne, soit 50% de plus que l'an passé... Intervenue courant octobre, la décision du Conseil d'Etat de retirer le Kosovo de la « liste des pays sûrs » laisse heureusement espérer une amélioration des conditions d'attente pour les demandeurs d'asile de ce pays en cette fin d'année.

Des formateurs se sont proposés tout au long de l'année, et nous avons ainsi pu procurer 4 à 6 heures de cours de Français Langue Etrangère par semaine à 7 groupes jusqu'en juin, et à nouveau en septembre, et inscrire une soixantaine de bénéficiaires à nos cours d'été, qui ont entièrement couvert les mois de juillet et août.

De nouveaux accueillants sont venus rejoindre l'équipe d'animation du moment convivial ouvert aux familles qui le

souhaitaient chaque mercredi matin jusqu'à l'été, moment déplacé au mercredi après-midi depuis la rentrée et la mise en place de rythmes scolaires modifiés.

Nous avons mené encore d'autres actions complémentaires, dans le domaine de l'information cette fois, actualisant notre site, intervenant en divers lieux, répondant à toutes les demandes de renseignements sur le droit d'asile...

Dans la continuité de la réflexion et des actions engagées depuis deux ans concernant la nécessaire réforme du droit d'asile, nous avons finalement tout récemment adressé un courrier à tous les parlementaires du Bas-Rhin, ainsi qu'à ceux participant à la Commission des lois, afin de leur faire part, à la lumière de notre expérience de terrain, de notre avis concernant les nouvelles dispositions qui leur sont actuellement soumises. (Plus de détails sur cette initiative dans l'article de Brigitte Fichet)

Pascale Adam-Guarino

Réforme de l'asile ...

Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, a ouvert le 15 juillet 2013 une consultation des élus, des associations, des agents de l'État sur la situation de l'asile avant de proposer une réforme de l'asile en France. Cette réforme est rendue nécessaire pour introduire en droit français les directives européennes « procédures » et « accueil » du 26 juin 2013 ; elle est aussi justifiée aux yeux

du ministre par les dysfonctionnements de la procédure : accroissement des demandes, allongement de la procédure, engorgement des dispositifs d'accueil... alors que 80 % des demandeurs sont déboutés et cherchent ensuite un autre mode de régularisation ; le ministre en tire la conclusion hâtive que la procédure serait dévoyée. La consultation a été confiée à Valérie Létard, sénatrice centriste, et Jean-Louis Touraine, député socialiste, qui lui ont remis leur rapport voici un an, le 28 novembre 2013. CASAS, à cette occasion, a envoyé une contribution que vous avez pu lire dans le rapport d'activité de l'association en 2014. Comme beaucoup de partenaires, CASAS garde l'impression de ne pas avoir été vraiment entendu. Cette impression persiste au vu du projet de loi tel qu'il a été rédigé et déposé le 2014. Le projet entrant en discussion à l'Assemblée nationale à la fin du mois d'octobre 2014 : CASAS a jugé opportun de préciser sa position en envoyant une lettre aux députés du Bas-Rhin ainsi qu'à ceux qui sont membres de la Commission des Lois ; en voici les principaux éléments.

Sur la base de ses trente ans d'expérience dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile, CASAS approuve certains points de la réforme :

- CASAS soutient fermement la mesure autorisant le séjour de tous les demandeurs d'asile, y compris de ceux qui seront mis en procédure accélérée : elle est indispensable pour leur permettre d'être traités plus équitablement, en matière d'hébergement et, par voie de conséquence, d'accompagnement juridique et social.

- CASAS soutient fermement la mesure donnant un caractère suspensif à la procédure de recours pour tous : c'est une condition indispensable à l'effectivité du recours, puisque la CNDA ne se prononce pas si le demandeur a déjà été refoulé dans son pays.

Mais CASAS a aussi attiré l'attention des députés sur certains points très problématiques :

- Réduire les délais des procédures est une sage décision à condition que soit garantie la qualité de l'examen des demandes, ce qui implique que les moyens soient donnés à l'OFPPRA comme à la CNDA d'accomplir leurs missions tant en moyens matériels qu'en termes de compétences, d'indépendance, d'écoute et de déontologie. Cela implique notamment que soit abandonné le traitement en un mois, par un juge unique, des recours en procédure accélérée – à défaut de l'abandon pur et simple du principe de la procédure accélérée qui devient un outil de gestion des flux des demandes (rapport Létard Touraine).

Cela implique en amont que les préfectures soient dotées des moyens nécessaires à l'enregistrement rapide des demandes d'asile (trois jours selon la directive Procédures). Sinon, le risque est en effet que cela retarde l'accès des demandeurs à la préfecture, ce qui implique pour eux des démarches répétées, la multiplication d'attentes nocturnes, le danger d'être contrôlés par la police avant d'avoir pu faire état de leur demande et d'être placé en centre de rétention où la procédure est beaucoup plus aléatoire. La prise de rendez-vous doit être simplifiée ; elle pourrait

se faire par internet avec la délivrance d'une forme de convocation préfecture sécurisée.

- La régionalisation de l'accueil des demandeurs crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle doit être abandonnée. Maintenir le dépôt d'une demande d'asile dans une préfecture de région au moment où les pouvoirs publics se proposent de répartir les demandeurs dans des hébergements plus dispersés va créer des difficultés de transport, multiplier les déplacements pour l'accès aux préfectures, allonger les délais. Elle provoque des difficultés dans l'accès à la procédure puisqu'elle concentre dans un même lieu un nombre important de demandeurs d'asile qui ne sont plus répartis sur plusieurs préfectures. Alors même que l'Alsace n'a pas été régionalisée et a conservé deux départements enregistrant chacun les demandes, nous constatons des files d'attente importantes souvent avant six heures du matin à la Préfecture du Bas-Rhin pour pouvoir avoir accès aux services. Ces incidences seront d'autant plus importantes lorsque les grandes régions seront constituées.

La régionalisation rend difficile la collaboration entre l'OFII et les associations. Concentrer entre les mains d'un seul organisme la réception de tous les demandeurs d'asile dans des régions qui bientôt seront encore plus étendues qu'actuellement, ne paraît pas aller dans le sens des recommandations européennes sur l'asile. En effet il semble impossible d'exiger d'un interlocuteur unique une compétence totale dans tous les domaines : conseil juridique, orientations vers tous les organismes, recherche d'un lieu d'hébergement, coordination des

intervenants. A être aussi concentré, le dispositif provoquerait l'épuisement des agents, multiplierait les risques d'erreur, et stériliserait toutes les initiatives qui pourraient enrichir l'offre de service et rendre l'accueil plus efficace.

Il faut absolument pouvoir maintenir un lien de proximité entre les demandeurs d'asile et les personnes qui peuvent les recevoir, et entre l'OFII et les associations qui continueront à être amenées à travailler avec l'Office. Le risque, sinon, est de voir se concentrer sur des métropoles régionales la totalité des demandeurs d'asile, aggravant ainsi les conditions d'hébergement, aussi bien l'hébergement d'urgence que les structures spécialisées. En particulier, la possibilité d'une délégation des tâches d'accueil et de conseil de l'OFII aux associations locales pour permettre une plus grande souplesse de l'accompagnement, doit absolument pouvoir être préservée. Les dysfonctionnements provoqués par la régionalisation sont soulignés tant par le rapport Létard-Touraine que par celui de la Coordination Française pour le Droit d'Asile. Il faut donc établir ou conserver un échelon départemental ou infra-régional d'enregistrement des demandes d'asile, assorti d'une coordination d'acteurs locaux assurant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs.

- L'accompagnement juridique et social des demandeurs doit être renforcé dans les CADA mais aussi dans les associations qui accueillent tous les demandeurs qui vont rester hors CADA.

Le projet de loi prévoit, selon les recommandations de la directive européenne « Accueil », la prise en compte spécifique des personnes vulnérables. Mais pour que cette vulnérabilité puisse être réellement prise en compte, il est important à la fois que les associations locales puissent faire des signalements particuliers à l'OFII, et que les agents de l'Office y soient spécifiquement formés. En effet, les demandeurs d'asile ont souvent subis des traumatismes spécifiques physiques ou psychiques : emprisonnements ou tortures, viols par exemple, que ce soit avant leur départ ou au cours de leur fuite. Leurs conditions de vie récentes peuvent avoir activé des pathologies anciennes, ou leur âge (minorité ou vieillesse) aggraver cette vulnérabilité.

Par ailleurs, les recours ne pourront être correctement construits par les avocats rémunérés par l'aide juridictionnelle. Un financement pluriannuel des associations de soutien est nécessaire pour cet accompagnement.


Brigitte Fichet

Casas et la Maison Protestante de Solidarité.



Au mois de mars 2014, j'évoquais dans le dernier Voix de Traverses le déménagement en perspective de CASAS de la Maison Casalis vers la Maison Protestante de Solidarité (MPS) rue Brûlée.

J'indiquais déjà la nécessité dans laquelle nous nous étions de trouver une solution d'hébergement de nos activités compatible avec nos moyens et nos besoins. D'aucuns ont pu se demander si dans ce regroupement de 4 associations dont 3 clairement étiquetées « protestantes », CASAS n'allait pas perdre son identité et ses valeurs. Légitime question mais à laquelle nous avons toujours répondu très clairement : nous sommes et restons une association laïque mais nous n'oublions pas tout ce qui nous rattache au monde protestant. Alors est-ce le grand écart ? Je reprends ci-dessous ce que j'ai déclaré lors de l'ouverture du chantier en mai 2014 devant nos partenaires de la MPS et les édiles municipaux. Cela condense les orientations que le C.A. de CASAS a prises :

« Alors pourquoi entrer dans ce projet et signer cette charte. Là aussi sans doute pour 3 raisons :

- La première tient à des considérations bassement matérielles : nous n'avons ni les moyens financiers de restaurer la Maison Casalis, ni ceux d'aller investir pareille somme ailleurs. L'offre de la SEMIS arrive donc à point nommé pour nous offrir une vraie alternative et nous sommes reconnaissants envers la SEMIS de cette proposition.

- La seconde est un regard lucide sur les soutiens dont CASAS a bénéficié et bénéficie. S'il est vrai que la Ville, toutes tendances politiques confondues, est d'un soutien sans failles, la communauté protestante dans son ensemble a souvent fourni hommes, appuis, locaux et surtout subsides notamment dans

les moments les plus critiques de notre histoire.

- La troisième, élevons le débat, est de dire que le mot « protestant » nous va bien, non pas dans sa conception ecclésiastique, mais dans son étymologie même : protester c'est témoigner publiquement, c'est dire avec force ce en quoi nous croyons, des valeurs humaines et des valeurs évangéliques. Le dire mais surtout le faire dans l'action que nous menons en faveur des demandeurs d'asile.

Alors entrons dans ce projet commun avec conviction, détermination, vigilance et surtout dans le souci d'être efficace au profit des publics en difficulté que nos 4 associations rencontrent. »

Les travaux avancent à grands pas ; le déménagement est toujours prévu pour la rentrée 2015. La concertation entre partenaires pour le vivre ensemble démarre.

Jacques SCHEER

Projet cuisine inter-culturelle.

Lors de l'Assemblée Générale de « CASAS », du 23 Mai 2014 à la Paroisse « St-Mathieu », j'ai mis en place un projet de cuisine inter-culturelle. Pour cela j'ai souhaité la participation de personnes accompagnées par l'association afin qu'elles représentent

culturellement et gastronomiquement leur pays d'origine. Pour cela, je les ai invitées à participer à la confection d'un mets typique de leur pays, le jour même où l'Assemblée Générale se tenait. Je souhaitais lors de ce projet créer une dynamique différente de celle connue lors des démarches à l'association. Je souhaitais vraiment pouvoir aborder notre public accueilli de manière différente, leur donnant la possibilité d'être acteurs et indépendants dans leurs choix proposés. Pour cela j'ai souhaité que de nombreuses nationalités soient représentées. Ainsi nous avons pu accueillir plusieurs participants de la communauté ivoirienne, des participantes de la communauté arménienne, une participante de la communauté somalienne, des participants du Kosovo (un collègue et interprète et une personne suivie pour sa demande d'asile), une personne suivie auparavant par l'association a également répondu à notre invitation et est venue préparer des plats géorgiens. Toutes les personnes sont venues bénévolement et avec le souhait de représenter leur pays d'origine. Leur motivation était présente et la confection des plats s'est déroulée dans une ambiance très conviviale. Lors de la présentation du rapport d'activité j'ai présenté les participants présents à l'ensemble des personnes réunies, ce moment m'a émue car même si j'étais à l'origine de l'idée de ce projet, rien n'aurait eu lieu sans la participation et l'enthousiasme des demandeurs d'asile.

Ce projet était tant le mien que le leur, nous avons travaillé et collaboré pour que cette soirée puisse offrir aux personnes qui s'y sont rendues, un large panel de goûts et de découvertes culinaires nouvelles. Leur

donnant également la possibilité de rencontrer les personnes qui les avaient confectionnés et de pouvoir échanger avec eux dans un rapport moins formel que celui contenu dans les locaux de l'association.

Les participants ont échangé entre eux dans un français approximatif ou à l'aide de mon collègue interprète et ont pu ainsi découvrir des aliments et saveurs venues d'autres pays. Nous avons également tous mangé le midi à la « Paroisse St- Mathieu », ce qui a permis de souder le groupe présent.

La « Banque Alimentaire » a soutenu le projet en offrant des denrées alimentaires pour la confection des plats. CASAS a pris en charge l'autre partie des dépenses liées aux aliments.

Les plats proposés lors de l'Assemblée ont tous été très différents les uns des autres, lais-

sant aux personnes présentes le choix de découvrir des goûts qu'ils n'ont pas l'habitude de côtoyer. Les plats de viandes ou de poissons ont eu un succès tel, que les personnes présentes n'ont même pas toutes eu le temps de pouvoir goûter certains plats !

Ce projet a été une valorisation certaine pour les demandeurs d'asile qui ont participé, ils étaient heureux et fiers d'être présents. De plus, cela a été l'aboutissement de plusieurs mois de travail ensemble, entre le recrutement des participants, l'élaboration des listes des aliments nécessaires, la recherche de partenaires, les courses faites avec les participants, puis l'élaboration et la dégustation des plats.

Je tiens à les remercier de prime abord ainsi que l'association CASAS pour avoir cru en ce projet.

Paola DEL MONTE

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- Le Conseil Général du Bas-Rhin
- La ville de Strasbourg
- les villes Villes d'Illkirch-Graffenstaden, de Schiltigheim, et de Hoenheim
- Journée Mondiale de Prière Autriche
- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Barreau de Strasbourg
- Fonds Barreau de Paris Solidarité

CASAS

**Collectif d'Accueil pour les
Solliciteurs d'Asile à Strasbourg**

**13, Quai Saint Nicolas
67000 STRASBOURG**

Tel. : 03.88.25.13.03

Fax : 03.88.24.05.83

Courriel : contact@casas.fr

Site : www.casas.fr

